

CERTIFICAT

FENETRES PVC
A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

A80 EXCELLENCE

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société AMCC FENÊTRES ET PORTES
9,11 RUE DU RONDEAU – BP185
FR-36004 CHATEAUROUX

Usine de FR-36004 CHATEAUROUX

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 4995C-06-147 du 11 février 2019

Décision d'extension n° 5120C-06-147 du 29 juin 2021

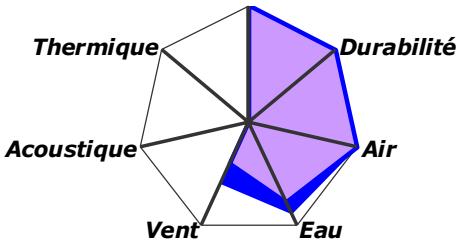
Cette décision se substitue à la décision n° 4995C-06-147 du 11 février 2019

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Fonctionnement



Conformité au DTA :

- ALPHACAN, In'Alpha 70

Classement A*E*V* certifié :

- A*4 E*8A V*A3
- A*4 E*7A V*A2
- A*4 E*7A V*A2 (s)

Performance minimales

Performances maximales pouvant être atteintes

Ce certificat comporte 5 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Tél. : 01 64 68 84 45
E-mail : NF220@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Président

Florent LYON



ACCREDITATION
N° 5-0010
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFAC.FR
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES



Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Décision d'extension n° 5120C-06-147 du 29 juin 2021
page 2

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 06 - 147

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- ALPHACAN, In'Alpha 70, profils d'ouvrants à 6 chambres.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO, WINKHAUS (verrou SF)
- Organes de rotation : FERCO, SFS Intec, CEMOM MOATTI,
- Verrouilleur médian: MACO.

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le fabricant.

Décision d'extension n° 5120C-06-147 du 29 juin 2021
page 3

2. MARQUE NF

2.1 Fenêtres sans allège ou avec allège ne participant pas à la sécurité aux chutes des personnes

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*4 E*8A V*A3 - A*4 E*7A V*A2		
à soufflet	à 1 vantail	à la française ou oscillo-battant
<p>H (m) 0,95 A*4 E*8A V*A3 A*4 E*7A V*A2 L (m)</p>	<p>H (m) 1,80 A*4 E*8A V*A3 A*4 E*7A V*A2 L (m)</p>	<p>H (m) 2,35 A*4 E*7A V*A2 A*4 E*8A V*A3 L (m)</p>
Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement		
Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel		

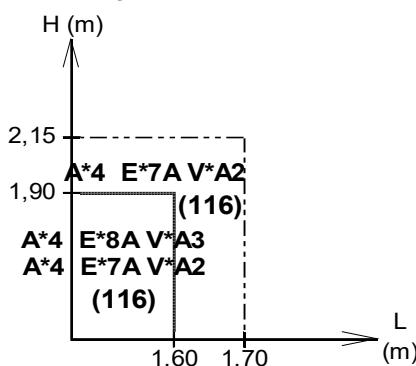
Décision d'extension n° 5120C-06-147 du 29 juin 2021
page 4

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT

A*4 E*8A V*A3 - A*4 E*7A V*A2

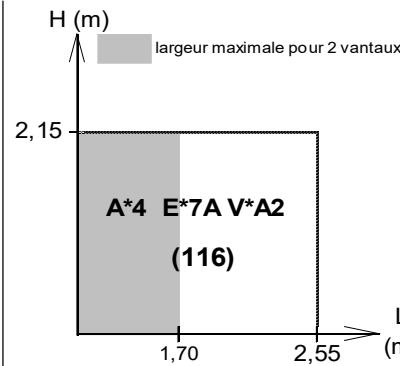
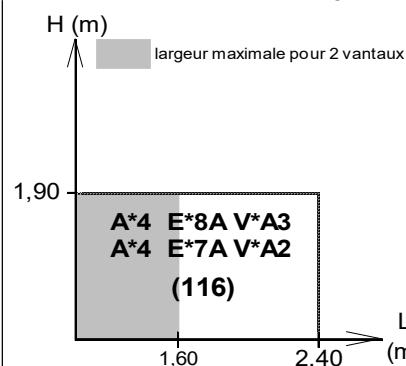
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battants



à 3 vantaux

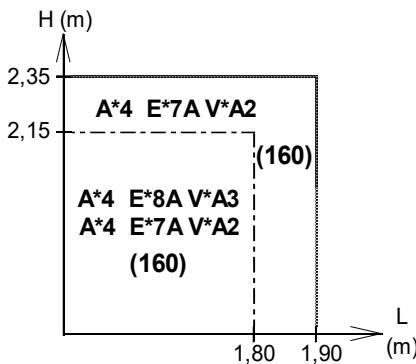
à la française ou oscillo-battants



Montants centraux type 722-13M / 722-14

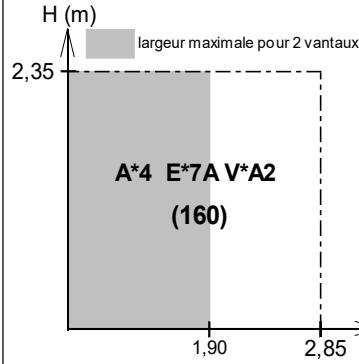
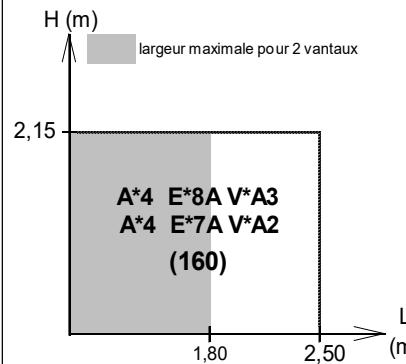
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battants



à 3 vantaux

à la française ou oscillo-battants



Montants centraux type 722-15 / 722-16

Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel

Décision d'extension n° 5120C-06-147 du 29 juin 2021
page 5

2.2 Fenêtres avec allège participant à la sécurité aux chutes des personnes

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions tableau pour des mises en œuvre en neuf.

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et pour un classement V*A2 (s) (§7.1.2)

L'allège, comportant un remplissage constitué d'un double vitrage 44.2/16/4 (44.2 en face extérieure), satisfait aux conditions de sécurité aux chutes des personnes (selon la norme P08-302 d'octobre 1990).

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES AVEC ALLEGÉ PARTICIPANT À LA SECURITÉ AUX CHUTES DES PERSONNES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT		
A*4 E*7A V*A2 (s)		

Dimensions maximales H x L (m)

Référence des profilés

Assemblage

Traverse

Renfort métallique

2,35 x 1,65

711-38

RF703

Mécanique
(réf : AC005 +
vis et rondelle S19)

2,35 x 1,75

711-38

RF703 + RF704S

Le vitrage composant l'allège sera au minimum celui testé dans le cadre des essais (44.2 en face extérieure), ou un vitrage déterminé selon les règles d'équivalences décrites au FD DTU39 - P5.